

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00041

Numéro SIREN : 539 616 243

Nom ou dénomination : A.I.S. ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2021 sous le numéro de dépôt 2574

Jean-Marie ANDRE
Expert-comptable D.P.L.E.
Commissaire aux comptes
Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon
9, Rue Faltans
ZA Les Près Chalots
25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
Tél. : 03 81 60 52 72
Port : 06 07 65 54 49
E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

De la SARL AIS ENERGIES

10, Avenue de l'Ancienne Mairie – 70000 FROTEY-LES-VESOUL

En société par actions simplifiée

En notre qualité de commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation, désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés de la SARL AIS ENERGIES, dont le siège est situé à FROTEY-LES-VESOUL (70000) - 10, Avenue de l'Ancienne Mairie, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de VESOUL sous le numéro SIREN 539 616 243, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

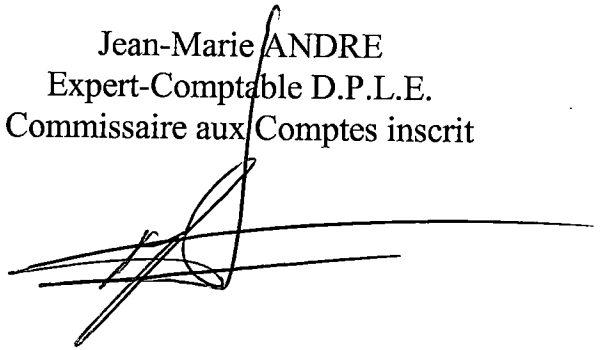
- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et qu'il n'existe aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

A Roche Lez Beaupré, le 1^{er} décembre 2021

Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.